



Société nationale de l'amiante

RAPPORT ANNUEL

2007/2008

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Rapport du président	1
Rapport des vérificateurs	3
Résultats et déficit	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7
Liste des administrateurs et membres de la direction	13

RAPPORT DU PRÉSIDENT

La Société nationale de l'amiante (SNA) n'exerce plus d'activités industrielles ni commerciales; le mandat confié à la direction au cours des dernières années est d'effectuer de façon ordonnée la liquidation des engagements et responsabilités qui ont pris naissance à l'époque où la Société était encore active dans les secteurs minier, manufacturier et de recherche et développement.

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DÉFICIT

Les résultats consolidés pour l'exercice 2007/2008 se comparent à ceux de l'exercice précédent comme suit:

	2007/2008	2006/2007
	(en milliers de dollars)	
Revenus d'exploitation :	8	12
Charges :	386	1 152
Perte résultant des activités :	(378)	(1 140)
Subvention d'équilibre :	344	0
PERTE NETTE :	(34)	(1 140)

Les revenus de 2007/2008 proviennent de la vente d'équipements excédentaires et des intérêts sur l'encaisse.

Quant aux charges, elles sont exclusivement reliées au coût de résolution des problèmes du passé. Elles se sont élevées à 386 000 \$ en 2007/2008, comparativement à 1 152 000 \$ pour l'exercice précédent. Cette réduction s'explique par l'absence en 2007/2008 d'une charge estimative comptabilisée en 2006/2007 relativement à un engagement passé au titre d'avantages sociaux, ainsi que par une baisse des honoraires juridiques encourus pour la défense des poursuites intentées en Ontario par les actionnaires minoritaires d'une ancienne filiale, Société Asbestos Limitée.

La perte nette de la Société pour l'exercice 2007/2008 s'est élevée à 34 000 \$, comparativement à 1 140 000 \$ pour l'année précédente, soit une diminution de 1 106 000 \$ découlant de la réduction des charges et de l'octroi d'une subvention au montant de 344 000 \$; cette perte a pu être absorbée en partie par les liquidités de 124 000 \$ encore disponibles au début de l'exercice, notamment celles provenant de l'encaissement en 2004/2005 du prix de vente de son centre de recherche, le solde étant comblé par la subvention gouvernementale (la première depuis la fin de l'exercice 2003/2004).

BILAN

Les principaux postes du bilan au 31 mars 2008, par rapport à ceux au 31 mars 2007, se comparent comme suit:

	31 mars 2008	31 mars 2007
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Actif à court terme :	6	124
Immobilisations :	<u>—</u>	<u>—</u>
	<u>6</u>	<u>124</u>
Passif		
Créditeurs et charges à payer :	<u>728</u>	<u>812</u>

L'actif consolidé de la Société au montant de 6 000 \$ à la fin de l'exercice 2007/2008 se compose uniquement de liquidités, tous les placements ayant été radiés; la réduction de l'actif qui était de 124 000 \$ à la fin de l'année 2007, s'explique par l'utilisation de l'encaisse pour couvrir une partie de la perte.

Quant au passif, la Société n'ayant plus d'emprunts, il se résume aux montants dus pour ses activités courantes et à ceux estimés au titre d'avantages sociaux consentis dans le passé.



BENOÎT CARTIER
Président-Directeur général

Rapport des vérificateurs

Au Ministre responsable de la
Société nationale de l'amiante

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Société nationale de l'amiante au 31 mars 2008 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélair / Deloitte + Touche p.r.n.c.r.l.

Comptables agréés

Le 15 avril 2008

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE**État consolidé des résultats, du résultat étendu et du déficit**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	2008	2007
	\$	\$
Produits		
Subvention d'équilibre	344	-
Intérêts	1	12
Autres revenus	7	-
	352	12
Charges		
Frais d'administration	275	277
Services professionnels	156	230
Avantages sociaux futurs	(45)	645
	386	1 152
Perte nette et résultat étendu	(34)	(1 140)
Déficit au début	(159 057)	(157 917)
Déficit à la fin	(159 091)	(159 057)

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE
Bilan consolidé

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	2008	2007
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse	6	124
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	128	167
Avantages sociaux futurs (note 7)	600	645
	728	812
Éventualités (note 8)		
Capitaux propres déficitaires		
Capital-actions (note 6)	158 369	158 369
Déficit	(159 091)	(159 057)
	(722)	(688)
	6	124

Au nom du conseil



..... administrateur

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE**État consolidé des flux de trésorerie**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	2008	2007
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Perte nette	(34)	(1 140)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(84)	745
Diminution de l'encaisse	(118)	(395)
Encaisse au début	124	519
Encaisse à la fin	6	124

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE**Notes complémentaires**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

1. Description de l'entreprise

La Société nationale de l'amiante (SNA) est une société d'État dont la totalité des actions appartient au gouvernement du Québec; elle a été constituée par la *Loi sur la Société nationale de l'amiante* (L.R.Q. c.S-18.2). La Société détient des placements dans une entreprise inactive.

2. Continuité de l'exploitation

Les présents états financiers ont été dressés en suivant des principes comptables valables dans un contexte de continuité de l'exploitation; toutefois, plusieurs événements et circonstances défavorables soulèvent des doutes importants au sujet de la validité de cette convention.

Compte tenu des résultats déficitaires des dernières années, la Société serait dans l'impossibilité de faire face à ses obligations financières dans l'hypothèse où le gouvernement du Québec cesserait de lui accorder son appui financier.

Le 14 décembre 2005, l'Assemblée nationale adoptait, suivant les recommandations du groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux, le projet de *Loi 120* autorisant le gouvernement du Québec à procéder, par décret, à la date, aux conditions et selon les modalités qu'il déterminera, à la dissolution de la Société ou à sa continuation en personne morale de droit public régi par les dispositions de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies*. Aucun décret n'a été déposé à l'Assemblée nationale à cet effet en date de la préparation de ces états financiers. Dorénavant, le financement de la Société se fera par l'octroi de subventions qui seront négociées sur une base ponctuelle, en fonction des besoins.

Si la convention de la continuité de l'exploitation ne convenait pas à ces états financiers, il pourrait être nécessaire d'apporter des ajustements à la valeur comptable de l'actif et du passif, à la perte nette déclarée et au classement des postes du bilan.

3. Modifications de conventions comptables*Instruments financiers*

La Société a adopté les recommandations suivantes du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») :

- a) Le chapitre 3855 intitulé « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation ». Ce chapitre énonce les normes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers figurant au bilan et les normes de présentation des gains et des pertes dans les états financiers. Conformément à la nouvelle norme, les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les instruments financiers classés comme des actifs ou des passifs financiers détenus à des fins de transaction, les actifs financiers disponibles à la vente et les instruments financiers dérivés, qu'ils fassent ou non partie d'une relation de couverture, doivent être évalués à la juste valeur dans le bilan à chaque date de clôture, tandis que les autres instruments financiers sont mesurés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE**Notes complémentaires**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

3. Modifications de conventions comptables (suite)*Instruments financiers (suite)*

- b) Le chapitre 3861 intitulé « Instruments financiers - Information à fournir et présentation ». Le chapitre établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers, et précise quelles sont les informations à fournir à leur sujet.
- c) Le chapitre 1530 intitulé « Résultat étendu ». Le chapitre énonce des recommandations à l'égard de l'information à fournir et de la présentation concernant le résultat étendu et ses composantes. Le résultat étendu correspond à la variation des capitaux propres découlant d'opérations et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les actionnaires. Ces opérations et ces événements incluent les gains et les pertes non réalisés à la suite des fluctuations de la juste valeur des placements disponibles à la vente ainsi que de la conversion des filiales étrangères autonomes.

La Société a effectué les classements énumérés à la note 4 traitant des instruments financiers dans les conventions comptables.

L'adoption de ces chapitres n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

Modifications comptables futures

En décembre 2006, l'ICCA a publié le chapitre 3862 intitulé « Instruments financiers - informations à fournir », le chapitre 3863 intitulé « Instruments financiers - présentation » et le chapitre 1535 intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Ces trois chapitres s'appliqueront aux états financiers des exercices ouverts à partir du 1^{er} octobre 2007. Par conséquent, la Société adoptera les nouvelles normes au cours de son exercice débutant le 1^{er} avril 2008. Le chapitre 3862, qui traite des informations à fournir à l'égard des instruments financiers, impose aux entités de fournir des informations au sujet de : a) l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité et b) la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée au cours de la période et à la date de clôture, ainsi que la façon dont l'entité gère ces risques. Le chapitre 3863 comporte les mêmes exigences en matière de présentation des instruments financiers que le chapitre 3861. Le chapitre 1535 sur les informations à fournir concernant le capital exige la présentation d'informations sur les objectifs, les politiques et les procédés de gestion de capital d'une entité.

La Société ne prévoit pas que l'adoption de ces nouveaux chapitres aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE**Notes complémentaires**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

4. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Société nationale de l'amiante et ceux de sa filiale Mines SNA inc. (détenue à 100 %).

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. La comptabilisation à la date de transaction est utilisée.

Classification

Encaisse	détenus à des fins de transaction
Placements en actions	disponibles à la vente
Créditeurs et charges à payer	autres passifs

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant la date d'échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à leur échéance ni dans les actifs détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont comptabilisés au coût, déduction faite de la provision pour baisse de valeur durable.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

4. Principales conventions comptables (suite)

*Instruments financiers (suite)**Méthode du taux d'intérêt effectif*

La Société utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Provision pour baisse de valeur durable des placements

La provision pour la baisse de valeur durable des placements est établie en procédant à l'évaluation des flux monétaires futurs que la Société estime obtenir sur la réalisation éventuelle du placement.

Avantages sociaux futurs

La Société s'est engagée à cotiser à un fonds de retraite supplémentaire pour ses salariés. La valeur actuarielle établie par les actuaires-conseils de la Société, quant aux prestations découlant de ce fonds, est comptabilisée au titre de passif, et la variation d'un exercice à l'autre est passée en charge à l'état des résultats.

Impôts sur les bénéfices

Comme la totalité des actions est détenue par le gouvernement du Québec, la Société est exemptée des impôts sur les bénéfices; il en est de même pour sa filiale en propriété exclusive.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

5. Placement

	2008	2007
	\$	\$
Actions privilégiées catégorie C de Les Technologies Fibrox ltée	500	500
Provision pour baisse de valeur durable	500	500
	-	-

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE**Notes complémentaires**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

6. Capital-actions

Autorisé

250 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 000 \$ chacune

	2008	2007
	\$	\$
Émis		
158 369 actions ordinaires	158 369	158 369

D'après la *Loi sur la Société nationale de l'amiante*, les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du gouvernement du Québec.

7. Avantages sociaux futurs

La valeur actuarielle du fonds de retraite supplémentaire a été établie d'après les actuaires-conseils de la Société, et les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

	%
Taux d'intérêt d'actualisation	
Les dix premières années d'actualisation	3,50
Les années suivantes	4,25

Indexation prévue pour les années futures

Le moins élevé des deux, 3 %, ou 50 % de l'indice annuel
des prix à la consommation

Le montant du passif constitué est sujet à des variations dans le futur en fonction des hypothèses actuarielles prévalant au moment du versement de la prestation.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE**Notes complémentaires**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

8. Éventualités*Recours collectif*

En mai 1988, la Société et plusieurs autres intervenants ont été intimés devant la Cour supérieure de l'Ontario par certains actionnaires minoritaires de Société Asbestos limitée relativement à des dommages et intérêts ainsi qu'au rachat de leur actions à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation pour l'achat des actions de Mines SNA inc. Cette procédure, qui était inactive depuis 1988, a été ranimée en 2003 par les actionnaires minoritaires. Les procureurs de SNA, en mai 2006, ont opposé à la demande des minoritaires des moyens préliminaires; une décision rendue le 10 octobre 2006 accueillait ces moyens préliminaires et rejetait la demande des actionnaires minoritaires au motif que des délais indus s'étaient écoulés depuis la signification de l'action. Les actionnaires minoritaires ont porté cette décision en appel. L'appel a été entendu en décembre 2007 et aucune décision n'a été rendue à date.

Requête devant la Cour supérieure du Québec

Une requête en vertu de l'article 241 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, dans laquelle la Société est mise en cause, a été déposée devant la Cour supérieure du Québec par les actionnaires minoritaires de SAL en juin 1995; les actionnaires minoritaires recherchent un redressement de l'oppression qu'ils prétendent avoir subie aux mains notamment de la Société.

Le tribunal, en réponse à une requête en irrecevabilité présentée par la Société, a décidé de surseoir à la requête des actionnaires minoritaires jusqu'à ce qu'un jugement final intervienne dans les autres procédures déjà intentées contre la Société par les actionnaires minoritaires devant l'Autorité des marchés financiers du Québec et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario; bien que des jugements finaux aient déjà été rendus dans ces procédures, aucune demande n'a été faite à date par les actionnaires minoritaires pour reprendre l'instance.

9. Instruments financiers*Juste valeur*

La juste valeur de l'encaisse et des créiteurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur du placement en actions privilégiées correspond à sa valeur comptable, soit une valeur nulle.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION**ADMINISTRATEURS**

BOUCHARD, Mario
Sous-Ministre adjoint
Direction générale des opérations régionales
Ministère du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation

CARTIER, Benoît
Président-Directeur général
Société nationale de l'amiante

LEBUIS, Jacques
M.sc.

MAHONEY, Gilles
Ingénieur géologue

SAUMIER, André
Conseiller international

DIRECTION

SAUMIER, André
Président du Conseil

CARTIER, Benoît
Président-Directeur général

SIÈGE SOCIAL :
615 rue Monfette est
Thetford Mines (Québec)
G6G 7H4
Téléphone : (418) 338-0131
Télécopieur : (418) 338-3856
Courrier électronique : snaqc@ivic.qc.ca